



# L'importance des bonnes décisions dans l'utilisation des terres

PHOTO LEE WHITE

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) soutient les processus de réforme et les investissements sur le terrain dans les secteurs qui entraînent la disparition des forêts. Elle vise à fournir une base pour les changements institutionnels et sectoriels nécessaires pour lutter contre la déforestation. L'approche de CAFI est basée sur une réponse multisectorielle intégrée et sur la planification de l'utilisation des terres. Elle appuie les structures de coordination nationales pour garantir un consensus entre les différentes parties prenantes, les secteurs et les ministères de tutelle.

De Berta Pesti

Berta Pesti est la cheffe du Secrétariat de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) au sein du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).



Monkoto, centre-ouest de la RDC.  
Des femmes transportent des  
feuilles et des tiges de manioc et du  
bois pour les cuire.



PHOTO MEINDERT BROUWER

Les facteurs spécifiques directs et indirects de la déforestation varient selon les pays d’Afrique centrale. Cependant, certaines tendances générales illustrent la nature particulière de la perte de forêts dans cette région, notamment par rapport à d’autres bassins forestiers. La plus importante de ces tendances est sans doute que l’Afrique centrale a historiquement peu contribué aux émissions mondiales dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Dans certains pays, cependant, la disparition des forêts s’accélère, notamment au Cameroun et en RDC. Dans ce dernier pays, qui dispose de superficies forestières gigantesques, l’essentiel de la disparition des forêts est imputable à l’agriculture à petite échelle et au bois de

## Les actions devraient se concentrer sur la satisfaction des besoins des populations de manière plus durable en améliorant les systèmes de production.

chauffe. Au Cameroun, les pertes massives de forêts sont dues à l’agriculture de subsistance et commerciale. Dans les zones où les activités humaines à petite échelle ont un tel impact, les actions devraient se concentrer sur la satisfaction des besoins des populations de manière plus durable, en améliorant les systèmes de production et en aidant les sociétés à tirer profit de la part croissante des personnes en âge de travailler dans leur population.

**AGRICULTURE ITINÉRANTE** En raison de la vaste superficie de la RDC, la principale cause de déforestation dans la région est l’agriculture itinérante sur brûlis, combinée à la récolte de bois de chauffe et à l’exploitation forestière artisanale. Depuis des siècles, l’agriculture itinérante est la pratique agricole prédominante en Afrique centrale, où la qualité des sols est médiocre et où les agriculteurs n’ont pas accès à des alternatives telles que les engrais. Après avoir défriché la terre et cultivé pendant une courte période, les agriculteurs laissent la forêt secondaire se développer et les sols regagner

en productivité pendant la période de jachère, avant de défricher et de replanter la terre. Ce système donne naissance au « complexe rural », une mosaïque de parcelles de forêt, de terres défrichées, de champs en activité, de champs en jachère et de terres utilisées à d’autres fins, notamment l’exploitation forestière.

L’agriculture sur brûlis n’a pas nécessairement un impact négatif sur les forêts si les densités de population sont faibles et si les périodes de jachère sont suffisamment longues. En RDC, cependant, les périodes de jachère sont raccourcies en raison de la forte croissance démographique et de la demande croissante de nourriture. Depuis 1950, la population du pays a presque quadruplé. Elle dépasse aujourd’hui les 80 millions d’habitants<sup>1</sup> et pourrait, vers

## S’attaquer à la culture sur brûlis et à l’intensification de l’agriculture sans tenir compte des questions d’utilisation des terres et de régime foncier peut avoir des effets de rebond et une expansion accrue dans les forêts.

2050, connaître la troisième plus forte croissance au monde pour atteindre 379 millions en 2100, ce qui ferait de la RDC le cinquième pays le plus peuplé du monde<sup>2</sup>. Parallèlement, la population actuelle a besoin de plus de nourriture : la malnutrition chronique touche 43 % des enfants de moins de 5 ans, soit plus de 7 millions d’enfants. Dans de telles conditions, les sols ne peuvent pas retrouver leur productivité et demandent plus d’efforts pour produire la même quantité de nourriture. Des études récentes<sup>3</sup> ont montré que du fait de cette dynamique, le complexe rural s’étend dans les forêts intactes. D’autres facteurs, tels que l’expansion des réseaux routiers dans les zones forestières de grande valeur pour l’exploitation minière ou forestière, la collecte de bois pour l’énergie et l’exploitation forestière artisanale ont également un impact élevé.

**DYNAMIQUE DES FACTEURS** La réduction de la pression exercée sur les forêts et la réalisation des réductions d’émissions à l’échelle nationale prévues par l’Accord de Paris impliquent une réponse multisectorielle intégrée, menée par les gouvernements et coordonnée avec de nombreuses parties prenantes. En effet, les facteurs de déforestation concernent plusieurs secteurs économiques (facteurs directs tels que l’agriculture, le bois de chauffe, la foresterie et les infrastructures/l’exploitation minière) et des facteurs indirects (tels que l’absence de planification de l’utilisation des terres et la précarité des régimes fonciers, la mauvaise gouvernance et la croissance démographique rapide). Par conséquent, cibler exclusivement le secteur forestier ne suffit pas pour lutter contre la déforestation. Les approches de REDD+ basées sur des projets à petite échelle ne donnent pas de résultats au niveau national, car elles portent trop souvent sur un seul facteur et ignorent les liens avec d’autres (tels que l’agriculture itinérante sur brûlis et la filière du bois de chauffe) ou ne peuvent empêcher les fuites d’émissions vers les zones voisines. (REDD+ signifie des efforts de « réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et des efforts visant à favoriser la conservation, la gestion durable des forêts et l’amélioration des stocks de carbone forestier », ndlr.)

**CROISÉE DES CHEMINS** De même, s’attaquer à la culture sur brûlis et à l’intensification de l’agriculture sans tenir compte des questions d’utilisation des terres et de régime foncier peut avoir des effets de rebond et une expansion accrue dans les forêts. Les forêts d’Afrique centrale se trouvent à la croisée des chemins, là où, aux activités à petite échelle présentes depuis toujours, s’ajoutent désormais les plantations agro-industrielles déjà en place ou prévues. Par conséquent, les interventions doivent s’attaquer à la fois aux causes historiques et aux nouvelles tendances.

En résumé, il faut apporter une réponse multisectorielle intégrée à travers une agence gouvernementale dotée d’un mandat de coordination multisectorielle, capable de réunir et d’influencer tous les secteurs concernés par la déforestation. Cette réponse doit inclure des politiques relatives au régime foncier, à la planification et à l’affectation des terres (telles que la gouvernance forestière, l’agriculture durable, l’exploitation minière durable, etc.) ainsi que des programmes ambitieux portant sur des activités productives durables dans les zones de déforestation (agriculture durable, plantations pour la production de charbon de bois, exploitation forestière durable, récolte durable de produits forestiers non ligneux) ou encourageant les activités économiques en dehors des forêts (agriculture de savane, reboisement, agroforesterie, etc.).

Dans les pays partenaires, comme le Gabon et la République du Congo, qui ont maintenu de faibles niveaux de déforestation, l’objectif est de soutenir cette tendance et d’appuyer les efforts gouvernementaux pour investir en dehors des forêts. En parallèle, il est important de continuer à fournir des incitations à la bonne gestion des forêts et à prévenir les risques futurs.

**CAFI** L’Initiative pour la forêt de l’Afrique centrale (CAFI) a été créée en 2015 pour offrir une solution holistique. C’est un partenariat entre des pays d’Afrique centrale, des gouvernements donateurs et des agences de mise en œuvre. Grâce à des interventions dans les secteurs évoqués ci-dessus, CAFI vise la réduction des émissions et les avantages connexes en matière de développement. La théorie du changement de



Enfants dans un village forestier, centre-ouest de la RDC.

PHOTO MEINDERT BROUWER

**PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES TERRES** La planification de l'utilisation des terres est l'un des piliers du soutien apporté par CAFI. Dans les pays où 50 à 90 % du territoire est couvert de forêts, celles-ci sont intrinsèquement liées à la souveraineté nationale sur le territoire. La planification de l'utilisation des terres a un impact direct sur la couverture forestière et a plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agit d'un processus politique où différents secteurs définissent leurs besoins en terres afin de mettre en œuvre leurs objectifs stratégiques (produire une certaine quantité de cultures, construire X km de routes et relier des zones spécifiques, exploiter un certain nombre de grumes, etc.).

Deuxièmement, la planification de l'utilisation des terres offre la possibilité de créer des synergies entre les différents niveaux de gouvernement (national, infranational et local) qui ont des rôles différents dans les processus de planification, de législation et de réglementation liés à l'utilisation des terres. Une autre facette importante du processus de consultation et de recherche de consensus pour la planification de l'utilisation des terres est la possibilité de rapprocher le gouvernement des autres parties prenantes. CAFI soutient les processus de dialogue afin de s'assurer que tous les points de vue des différentes parties prenantes sont dûment pris en compte.

Troisièmement, la planification de l'utilisation des terres est un exercice technique où les différentes utilisations des terres et leur utilité (pour l'utilisateur, mais plus largement pour la communauté, la nation ou le monde) sont évaluées et où des choix sont faits. À cette fin, CAFI finance des études pour déterminer les critères à utiliser pour la prise de décisions en matière d'utilisation des terres et les évaluations basées sur ces critères. Plus précisément, CAFI se concentre sur l'identification des forêts de grande valeur (en termes de carbone, de biodiversité ou d'aspects culturels) qui devront être protégées, ainsi que sur l'identification des activités humaines incompatibles avec la protection de ces zones de grande valeur.

Pour CAFI, la planification de l'utilisation des terres

## CAFI soutient le développement d'instruments législatifs et réglementaires afin de garantir que les plans d'utilisation des terres aient force de loi.

ne se limite pas à l'élaboration de plans. CAFI soutient également le développement d'instruments législatifs et réglementaires afin de garantir que les plans d'utilisation des terres aient force de loi. Dans le cadre de ces processus, les codes et politiques sectoriels, tels que le code minier ou le code agricole, devraient également être alignés sur le consensus national en matière d'utilisation des terres. Pour atteindre ce dernier objectif, CAFI aide les secteurs économiques concernés à aligner leurs objectifs et leurs priorités sur les plans d'utilisation des terres et propose des investissements dans des activités productives dans certaines zones, sur la base de plans d'utilisation durable des terres et des ressources naturelles.

**ENVIRONNEMENT FAVORABLE, SUIVI ET CONTRÔLE** Le reste du portefeuille soutenu par CAFI est axé sur l'appui à la planification de l'utilisation des terres. En RDC, CAFI finance des activités économiques en milieu de savane et apporte son soutien à l'agriculture de subsistance et commerciale, à la foresterie et à l'énergie dans plusieurs provinces. CAFI contribue également au développement et à la mise en œuvre de plans directeurs sur l'énergie pour les principaux centres urbains de la RDC et de la République du Congo. CAFI aide également les pays à suivre la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres et de la législation associée dans les zones forestières. Elle finance par exemple les systèmes nationaux de surveillance des forêts en RDC, au Gabon et en République du Congo. Elle appuie également l'administration forestière du Gabon dans sa mission d'application de la loi forestière.

### Références

- [https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017\\_KeyFindings.pdf](https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_KeyFindings.pdf)
- Selon le scénario de la variante moyenne des estimations démographiques actualisées de l'ONU
- Molinario et al. (2015): Forest Cover Dynamics of shifting cultivation in the Democratic Republic of Congo: A remote sensing-based assessment for 2000-2010 (Env. Res. Lett. 2015, 10, 094009), Quantification of land cover and land use within the rural complex of the Democratic Republic of Congo (Env. Res. Lett. 2017, 12, 104001); et Contextualizing Landscape-Scape Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015 (2020 MPDI, Land, 9, 23).

## L'INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE (CAFI)

L'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) est un partenariat de collaboration et un fonds fiduciaire qui comprend :

- Les pays partenaires d'Afrique centrale : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale et Gabon.
- Une coalition de donateurs : l'Union européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Corée du Sud et le Royaume-Uni.
- Le Brésil comme partenaire Sud-Sud.
- Des agences de mise en œuvre telles que la Banque mondiale, le PNUD, la FAO ou l'AFD.

CAFI soutient des investissements stratégiques, holistiques et nationaux dans le domaine de la REDD+ et du développement à faible émission, en se concentrant sur les pays d'Afrique centrale à forte couverture forestière. Son objectif est de reconnaître et de préserver la valeur des forêts de la région pour atténuer le changement climatique, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

L'appui de CAFI se concentre sur :

- L'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux d'investissement (CNI) approuvés au plus haut niveau par des institutions nationales dotées de mandats intersectoriels ;
- L'apport d'un financement basé sur la réalisation d'étapes politiques et programmatiques définies dans des lettres d'intention ;
- L'encouragement de la coordination des donateurs et l'alignement de l'aide bilatérale aux pays partenaires sur la base des CNI ;
- La promotion de la participation de toutes les parties prenantes.

Source : [www.cafi.org](http://www.cafi.org)

### Contact

E: [secretariatcafi@gmail.com](mailto:secretariatcafi@gmail.com)

Adresse principale :

Secrétariat de CAFI

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Maison internationale de l'environnement, 7ème étage  
11-13 chemin des anémones  
Châtelaine CH 1219, Suisse